COMMUNE DE VIMY

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES SCOLAIRES

Ouvert aux enfants âgés de 3 à 13 ans

ACCUEIL DE LOISIRS 2023/2024

L'accueil de loisirs sera ouvert durant la période scolaire du 06 septembre 2023 au 03 Juillet 2024.

LE MERCREDI – INSCRIPTIONS À LA SESSION

La journée avec restauration de 09 H 00 à 17 H 00
Le matin de 09 H 00 à 12 H 00
L'après-midi de 14 H 00 à 17 H 00 (Goûter fourni).
Garderie de 07 H 30 à 09 H 00 et de 17 H 00 à 18 H 30.

LES PETITES VACANCES SCOLAIRES – INSCRIPTIONS À LA SEMAINE

La journée avec restauration de 09 H 00 à 17 H 00.
L'après-midi de 14 H 00 à 17 H 00 (Goûter fourni).

Durant chaque période de vacances, divers thèmes seront abordés afin de sensibiliser l'imaginaire de l'enfant et lui permettre multiples découvertes.

Des activités manuelles, culinaires, sportives, des grands jeux, des ateliers divers, des sorties seront également proposées.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rapprocher de Madame Perrine DECROIX au 06.08.43.67.00 aux heures d'ouverture de l'espace « Nelson Mandela » ou sur rendez-vous.

Le dossier d'inscription est à retirer, dès à présent à l'espace « Nelson Mandela », Service Jeunesse. Il sera valable de Septembre 2023 à Août 2024.

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS
PETITES VACANCES ET GRANDES VACANCES
ANNÉE 2023/2024

	VACANCES	DU	AU	DATES DES PERMANENCES D'INSCRIPTIONS SALLE D'ACTIVITÉS
1	Tous les mercredis *(7 mercredis)*	06/09/23	18/10/23	Lundi 28/08 – Mardi 29/08 – Mercredi 30/08 15h00 à 18h30
3	**Vacances de TOUSSAINT** *(09 jours)* ***Sauf le 01/11/2023***	Lundi 23/10/23	Vendredi 03/11/23	Du Lundi 25/09 au Jeudi 28/09/23 09h00 à 12h00 14h00 – 18h30
4	Tous les mercredis *(7 mercredis)*	08/11/23	20/12/23	Mercredi 11/10/23 – 17h00 à 18h30
6	**Vacances de NOËL** *(8 jours)*	Mardi 26/12/23	Vendredi 05/01/24	Du Lundi 27/11 au Jeudi 30/11/23 09h00 à 12h00 14h00 – 18h30
7	Tous les mercredis *(7 mercredis)*	10/01/24	21/02/24	Mercredi 13/12/23 – 17h00 à 18h30
9	**Vacances d'HIVER** *(10 jours)*	Lundi 26/02/24	Vendredi 08/03/24	Du Lundi 29/01 au Jeudi 01/02/24 09h00 à 12h00 14h00 – 18h30
10	Tous les mercredis *(6 mercredis)*	13/03/24	17/04/24	Mercredi 14/02/24 – 17h00 à 18h30
12	**Vacances de PRINTEMPS** *(09 jours)*	Lundi 22/04/24	Vendredi 03/05/24	Du Lundi 25/03 au Jeudi 28/03/24 09h00 à 12h00 14h00 – 18h30
13	Tous les mercredis *(8 mercredis)*	15/05/24	03/07/24	Mercredi 10/04/24 – 17h00 à 18h30

❑ ***POUR JUILLET ET AOÛT*** : l'Accueil de Loisirs fonctionne de 9 H 00 à 17 H 00.
Possibilité de garderie le matin à partir de 7 H 30 et le soir jusqu' à 18 H 30.

15	JUILLET (Sauf le 14/07/2024)	Lundi 08/07/24	Vendredi 02/08/24	20 jours	INSCRIPTIONS Dates à définir
16	AOÛT (Sauf le 15/08/2024)	Lundi 05/08/24	30/08/2024	19 jours	

RAPPELS : **Pour les mercredis les inscriptions se font à la session.**
Pour les petites vacances et grandes vacances, les inscriptions se font à la semaine.

SALLE D'ACTIVITES - 8 rue Voltaire - VIMY

☎ ***06.08.43.67.00***

ATTENTION :

Inscription obligatoire aux dates de permanences. Tout enfant non inscrit ne sera pas accepté.
Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
Aucune photocopie ne sera faite sur place

Conservez bien ce document, les informations ne seront plus distribuées à chaque période.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES PETITES VACANCES

	TARIFS - VIMY									TARIFS - EXTERIEUR								
	Demi-journée			Journée			Garderie matin ou soir			Demi-journée			Journée			Garderie matin ou soir		
Enfants	1er	2ème	3ème et +	1er	2ème	3ème et +	1er	2ème	3ème et +	1er	2ème	3ème et +	1er	2ème	3ème et +	1er	2ème	3ème et +
TARIF N°1 Revenu* < 20 000 €	3.75€	3.00€	2.62€	9.50€	7.62€	6.66€	1.06€	0.83€	0.75€	5.63€	4.50€	3.94€	13.24€	9.51€	9.27€	1.45€	1.17€	1.03€
TARIF N°2 Revenu* De 20 001 € à 30 000 €	4.30€	3.42€	3.00€	10.95€	8.75€	7.65€	1.21€	0.96€	0.86€	6.47	5.19€	4.54€	15.23€	12.19€	10.66€	1.66€	1.33€	1.16€
TARIF N°3 Revenu* > 30 000 €	4.86€	3.89€	3.40€	12.36€	9.90€	8.66€	1.36€	1.09€	0.95€	7.32€	5.85€	5.11€	17.22€	13.78€	12.06€	1.86€	1.49€	1.30€

(*) : Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition).

Application d'une majoration de 15€00 en cas de retard caractérisé.